

## Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 262-2019  
Type d'intervention: Interpellation  
Motion ayant valeur de directive: ☐  
N° d'affaire: 2019.RRGR.329  
  
Déposée le: 06.11.2019  
  
Motion de groupe: Non  
Motion de commission: Non  
Déposée par: Luginbühl-Bachmann (Krattigen, PBD) (porte-parole)  
Wandfluh (Kandergrund, UDC)  
Dütschler (Hünibach, PLR)  
Kocher Hirt (Worben, PS)  
  
Cosignataires: 0  
  
Urgence demandée: Non  
Urgence accordée:  
  
N° d'ACE: du  
Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie  
Classification: –



### Absorber et stocker durablement le CO2 plutôt que réduire les émissions de CO2

Il est temps que le canton de Berne prenne le parti de la neutralité carbone sur ses chantiers. La production des matériaux utilisés dans le bâtiment que sont l'acier, le béton armé et les briques génère des émissions considérables de CO<sub>2</sub>. D'après certaines sources, jusqu'à 40 pour cent des émissions mondiales de CO<sub>2</sub> sont imputables à ce secteur. La solution de remplacement foisonne pourtant sous notre nez : le bois ! La récolte du bois présente encore un potentiel considérable. Pour éviter que nos forêts, faute d'être régénérées, se retrouvent encore une fois trop fragilisées pour pouvoir résister aux tempêtes ou aux bostryches, il serait judicieux de mieux exploiter leur potentiel.

Pour montrer l'exemple, le canton de Berne doit renoncer totalement à l'acier, au béton armé et à la brique comme matériau de construction et les remplacer par le bois, qui permettra de capturer durablement du CO<sub>2</sub>.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le canton de Berne a-t-il une stratégie relative aux émissions de CO<sub>2</sub> pour ce qui est de ses bâtiments ainsi que des bâtiments subventionnés ? Si oui, en quoi consiste-t-elle ?

2. Quelles sont les quantités de matériaux émetteurs de CO<sub>2</sub> que le canton de Berne utilise chaque année pour les structures porteuses, et quelles sont les évolutions prévues en la matière au cours des trois prochaines années (acier et briques en tonnes, béton armé en m<sup>3</sup>) ? Combien de tonnes de CO<sub>2</sub> la production de ces matériaux génère-t-elle chaque année ?
3. Quels sont les critères utilisés pour évaluer les matériaux pouvant absorber du CO<sub>2</sub> ?
4. Combien d'argent le canton de Berne investit-il dans la recherche pour réduire ses émissions de CO<sub>2</sub> (empreinte carbone) ?
5. Combien d'argent le canton de Berne investit-il chaque année dans la recherche pour absorber et stocker durablement le CO<sub>2</sub> (empreinte positive) ?

Destinataire

- Grand Conseil